

# NOTES SUR LA GENERICITE DU DISCOURS D'INVESTITURE

Dorgelès Houessou  
Doctorant en stylistique et analyse du discours  
Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan-Cocody

[dorgeleshouessou@yahoo.fr](mailto:dorgeleshouessou@yahoo.fr)

## Résumé

Le discours d'investiture est un genre peu connu et peu étudié sous son acception générique en elle-même. L'objet de cette contribution est d'apporter une tentative de résolution à la question théorique de la formalisation du genre du discours d'investiture en tant que discours épideictique. Il s'agit alors de mettre en lumière l'enjeu épideictique du genre du discours d'investiture dans une optique de stabilisation des normes critériologiques utiles à sa catégorisation. Nous abordons de ce fait la question de l'identité de l'énonciateur du discours d'investiture en vue d'en dégager les indices de légitimité qui y sont à l'œuvre tels que la célébration des valeurs et l'inscription du sujet locutif dans une filiation historique.

---

MOTS-CLÉS : - genre - discours d'investiture - discours d'autorité - épideictique - légitimité -

---

## ABSTRACT

The inaugural address is a little known and little studied genre in its generic sense in itself. The purpose of this paper is an attempt to bring resolution to the theoretical question of why and how to formalize the genre of inaugural address as epideictic speech. It comes then to highlight the epideictic issue of the inaugural speech genre with a view to stabilizing his criteriological standards. We tackle here the question of the identity of the inaugural address speaker in order to identify clues of legitimacy that are at work such as the celebration of the values and the inclusion of the enunciator in a historical connection.

---

Keywords : - genre - inaugural address - speech authority - epideictic - legitimacy -

---

## INTRODUCTION

Le concept de dialogisme est hérité du cercle de Bakhtine et concerne au premier chef l'ensemble des relations que tout énoncé, quel qu'il soit, est susceptible d'entretenir avec d'autres énoncés antérieurs à son énonciation ou qui lui sont postérieurs :

*« Toute énonciation, même sous forme écrite figée, est une réponse à quelque chose et est construite comme telle. Elle n'est qu'un maillon de la chaîne des actes de parole. Toute inscription prolonge celles qui l'ont précédée, engage une polémique avec elles, s'attend à des réactions actives de compréhension, anticipe sur celles-ci etc. »<sup>1</sup>*

La perspective dialogique, de ce point de vue, impose de ne point considérer comme isolé un discours donné. Tout discours s'inscrit dans cette dynamique interactionnelle comme composante spécifique et maillon ponctuel d'un continuum discursif inhérent à un domaine d'activité quelconque.

Par dialogisme générique nous entendons, de manière large, la qualité inhérente à l'ensemble des discours dont le genre obéit à un dispositif énonciatif qui favorise un échange effectif entre partenaires d'une situation de communication. Cette perspective dialogale est applicable au discours d'investiture dont le fondement théorique réside dans la dynamique d'un transfert de pouvoir. Dans une telle optique, deux pôles énonciatifs doivent nécessairement être engagés dans l'action de l'investiture, l'un proclamant, comme commentaire à la formule sacrale qui accomplit le transfert de pouvoir, un discours premier ; l'autre, assurant dans un discours second, le pouvoir qui lui est ainsi conféré.

Le discours d'investiture est donc généralement prononcé dans des conditions solennelles au cours d'une cérémonie dite d'investiture, qui confère à un individu ou à une institution (à un groupe d'individus) un pouvoir, un droit, une fonction. Il est le fait d'un individu, homme de loi ou investi d'un pouvoir institutionnel, qui a la charge d'opérer le transfert de pouvoir en question. Dans ce cas, nous appellerons un tel discours, *discours investissant* puisqu'il est prononcé par un tiers dont l'autorité est en principe

---

<sup>1</sup> Mikhaïl Bakhtine, *Le Marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Minuit, 1977, p.105.

incontestablement reconnue par l'individu, le groupe d'individus ou l'institution investis. C'est le discours qui investit un individu ou une institution d'une autorité nouvelle.

La structure du discours d'investiture est quasiment dialogique puisque le discours que nous disons *investissant* appelle un autre discours que nous faisons choix d'appeler *discours investi*, par lequel l'individu, le groupe d'individus ou l'institution investis, par le biais d'un représentant, se charge d'assumer le pouvoir, le droit ou la fonction qui lui sont ainsi reconnus de droit et de fait. Le discours *investi* est celui de quiconque fait l'objet d'une investiture. Le premier discours, prononcé par celui-ci, qui confirme qu'il assume ses nouveaux attributs. Par cet *acte de langage*, et par le truchement de la performativité qui s'en dégage, mais aussi par glissement métonymique, le discours de l'individu investi peut être appelé *discours investi*, parce qu'investi de traces analysables qui le confortent dans son accession à une autorité nouvelle.

La complexité de ce cheminement par lequel un individu se légitime et revendique une autorité institutionnelle à travers le discours d'investiture est ici abordée sous la septuple question de l'identité de l'énonciateur, des indices de légitimité, de l'appel à l'autorité légitime, de la convocation de l'histoire et de l'historicité, de la célébration des valeurs fondatrices de la cité et par lesquelles le *laos*, peuple inorganisé et déstructuré se fait *demos*, peuple conscient de son droit à la gouvernance (démocratie), de la mise en exergue de l'optatif implicite et de la désignation du sujet locutif du discours d'investiture comme choix rationnel et seul possible.

## I- De l'identité de l'énonciateur

L'énonciateur d'un discours d'investiture se pose à la fois comme un sujet singulier propre à désigner une altérité et un sujet collectif du moment qu'il se revendique porte-parole d'un groupe donné. Mais il est encore l'incarnation d'une identité sociale abstraite car il est le porteur d'une parole institutionnelle qui n'est plus parole de tous mais au-dessus de tous.

### I-1 Le singulier-collectif

L'investiture est la résultante d'une délégation. Celle-ci relève d'un acte d'autorité comme c'est le cas dans une nomination effectuée par un individu fondé en droit à le faire. Il s'agit

alors d'une délégation directe. Autrement, par un transfert plus complexe, un individu se voit investi par une communauté ; c'est le cas de l'élection présidentielle où le processus de délégation est indirect du fait de l'incapacité des électeurs à régenter l'exercice du pouvoir qu'ils ont délégué à l'un des leurs. La délégation directe quant à elle relève du seul avis de l'autorité politique. L'individu investi rend compte de sa gestion du pouvoir politique et risque, sauf dispositions légales limitant son mandat, de se voir démis de ses fonctions. De ce fait, le second cas de délégation nous paraît plus propice à l'étayage d'une théorie du discours d'investiture comme discours de légitimation ; non pas que la délégation directe soit impropre à une telle théorisation mais en raison de l'inclinaison du discours d'investiture à amplifier la légitimité du sujet investissant dans le cas de la délégation directe et aussi parce que tout pouvoir se justifie ontologiquement. Charaudeau remarque ainsi qu' « *il n'y a pas d'autre justification au pouvoir que la situation de pouvoir elle-même (que ce soit par la force ou par les urnes).* »<sup>1</sup>

Dans le cadre de la délégation directe, le sujet investi adosse sa propre légitimité sur celle de l'autorité qui constitue la source de son pouvoir donc de sa légitimité. Mais une telle autorité relève-t-elle d'une identité singulière ou collective ? Pour Charaudeau :

*« L'homme politique doit donc se construire une double identité discursive ; l'une qui corresponde au politique, lieu de constitution d'une pensée sur la vie des hommes en société, l'autre qui corresponde à la politique, lieu des stratégies de la gestion du pouvoir (...). Dans ces conditions, on comprend que ce qui caractérise cette identité discursive soit un Je-nous, une identité du singulier-collectif. »*<sup>2</sup>

Le collectif, l'ensemble du groupe ayant délégué son pouvoir, est donc constitutif de l'identité du sujet investi. Celui-ci est donc porte-parole et, à ce titre, sa légitimité relève, pour l'essentiel, de la délégation des voix qu'aura constitué son élection. Bourdieu à ce sujet, rappelant de la sorte que le discours d'investiture est aussi et surtout un discours d'institution, institution d'un individu, d'un pouvoir et d'une légitimité, fournit l'explication suivante :

*« Essayer de comprendre linguistiquement le pouvoir des manifestations linguistiques, chercher dans le langage le principe de la logique et de l'efficacité du langage d'institution, c'est oublier que l'autorité advient au*

---

<sup>1</sup> P. Charaudeau, *Le discours politique les masques du pouvoir*, op. cit., op. cit., p.43.

<sup>2</sup> Ibid. p.61.

*langage du dehors, comme le rappelle concrètement le skeptron que l'on tend chez Homère à l'auteur qui va prendre la parole. »<sup>1</sup>*

C'est de ce fait par l'invocation de son identité plurielle que l'individu investi justifie son pouvoir à travers l'inscription de son discours dans l'abstraction que ce dernier est le produit de l'association des voix de tous, y compris la sienne et celle de l'institution qu'il incarne. D'où cette observation de Charaudeau au sujet de l'homme politique :

*« Il est la voix de tous à travers sa voix, et en même temps il s'adresse à tous comme s'il n'était que le porte-parole de la voix d'un tiers, énonciateur d'une idéalité sociale. Il établit une sorte de pacte d'alliance entre ces trois types de voix-la voix du tiers, la voix du je, la voix du tu-tous- qui finissent par se fondre en un corps social abstrait (...) ».<sup>2</sup>*

Mais si une telle observation est valable pour tout discours politique, nous pouvons déduire des conditions de solennité et de ritualisation qui accompagnent le discours d'investiture que celui-ci est objet de légitimation encore plus que tout autre discours politique. Ainsi, à la suite de Foberman qui affirme que « *le pouvoir se légitime d'avoir entendu la voix du peuple* »<sup>3</sup>, nous pouvons soutenir que le discours d'investiture, constituant, en principe, la première adresse de l'homme politique dans ses attributions officielles, est l'expression de la voix du peuple et légitime le pouvoir en établissant un pacte communicatif fixant les rôles nouveaux entre le groupe et son chef. Ce canevas posé, tous les discours prononcés à la suite du discours d'investiture, dans le cadre du mandat du sujet investi, pourront prétendre « *avoir entendu la voix du peuple* ».

## I-2 Le « Je » institutionnel

Outre l'identité collective comme lieu de légitimation du pouvoir dans le discours d'investiture, l'identité institutionnelle du sujet investi, trouvant dans le rituel d'investiture sa première actualisation, fait de ce dernier un indice du continuum que représente l'Etat ou l'institution. Ce qui est mis en avant dans un discours d'investiture, c'est l'identité fusionnelle

---

<sup>1</sup> P. Bourdieu, ce que parler veut dire, Paris, Fayard, 1982, p.105.

<sup>2</sup> P. Charaudeau op.cit. p. 61.

<sup>3</sup> Michael Rinn(sous la dir.), Emotions et discours, l'usage des passions dans la langue, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 45.

du sujet investi et de la pérennité du système politique. L'on peut soutenir avec Bourdieu que :

*« s'il en est ainsi, c'est que l'appropriation de la fonction par l'impétrant est aussi l'appropriation de l'impétrant par sa fonction : le titulaire n'entre en possession de sa fonction que s'il accepte de se laisser posséder par elle dans son corps, comme le lui demande le rite d'investiture ».*<sup>1</sup>

Dans le cas du discours d'investiture présidentielle par exemple, la parole proférée par le sujet investi se charge d'une pesanteur nouvelle. Elle devient parole présidentielle par le seul fait de son énonciation et est perçue comme telle par le groupe d'hommes et de femmes qui la découvre. La légitimation ainsi admise est triple. Elle concerne d'abord la personne du sujet locutif et ensuite son énoncé car tous deux sont investis d'une « *sorte de pouvoir qui semble être à lui-même son propre principe* » : le charisme présidentiel.<sup>2</sup> C'est dire que le processus de légitimation aboutit enfin, et en dernier ressort, à la légitimation de la présidence elle-même. Cette théorie est posée par Ernest Kantorowicz lorsqu'il présente la doctrine des deux corps du roi :

*« Le roi à deux corps, l'un est un corps naturel...Il y est soumis aux Passions et à la Mort comme les autres hommes ; l'autre est un corps politique dont les membres sont les sujets, avec eux, il compose la corporation, il est incorporé à eux et eux le sont à lui, il est la Tête et ils sont les Membres ; et ce Corps n'est pas soumis aux Passions et à la Mort. Car dans ce corps le Roi ne meurt jamais ».*<sup>3</sup>

De tradition historiographique, la théorie des deux corps du souverain est aujourd'hui applicable à l'Etat moderne du fait de la parenté structurelle entre la monarchie et la république. L'essence de cette dernière est l'immatérialité atemporelle à laquelle le Président donne un corps. Bourdieu le rappelle qui fait remarquer que :

*« le rite d'investiture est là pour rassurer l'impétrant sur son existence en tant que membre de plein droit du groupe, mais aussi pour rassurer le groupe sur sa propre existence comme groupe consacré et capable de consacrer,*

---

<sup>1</sup> Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997, p. 287.

<sup>2</sup> P. Bourdieu, *Choses, dites*, Paris Minuit, 1987, p. 187.

<sup>3</sup> E. Kantorowicz, *Mourir pour la patrie et autres textes*, Paris, PUF, 1984, p.103.

*ainsi que sur la réalité des fictions sociales qu'il produit et reproduit, nom, titres, honneurs, et que le récipiendaire fait exister en acceptant de les recevoir ».*<sup>1</sup>

Si ce don de soi le légitime, il légitime tout autant l'institution présidentielle de sorte que le discours de celle-ci soit de facto celui du président et s'en trouve ainsi légitimé.

## II- Une légitimité plurielle

La notion de légitimité est porteuse d'une dimension interactionniste que Bourdieu résume en évoquant la bipolarité qui en est constitutive : « *C'est pourquoi, plutôt que rites de passage, je dirais volontiers rites de consécration, ou rites de légitimation, ou tout simplement, rites d'institution, en donnant à ce mot le sens actif qu'il a par exemple dans l'expression « institution d'un héritier ».*<sup>2</sup> Cette remarque met en exergue la notion de possession qui est inhérente à l'entreprise de légitimation. Celle-ci suppose, comme le suggère la comparaison à l'action d'adjudication, qu'un possesseur transmet à un tiers un bien dont il était dépourvu.

Acte de légitimation total, le discours d'investiture englobe les trois types de légitimité développés par Charaudeau.

- *La légitimité par mandatement* : en tant qu'élu et représentant du peuple, le sujet dont l'investiture a cours parlant au nom du groupe concerné peut revendiquer une légitimité populaire lors de sa prise de fonction.

- *La légitimité par formation* : l'énonciation du discours d'investiture et les conditions mêmes de cette énonciation contribuent à la construction d'un ethos d'intelligence nécessaire à ceux de puissance et de chef. A en croire Maingueneau : « *Ces phénomènes d'éthos sont liés à des positions appropriés dans l'institution (...). Il serait absurde de séparer ici la « doctrine » et l'énonciation de cette doctrine : à travers son dire, l'énoncé montre son droit à dire ce qu'il dit. Le dire légitime les contenus et les contenus légitiment le dire.* »<sup>3</sup> C'est dire que la cohérence interne au discours est une justification par la preuve de la légitimité du sujet

---

<sup>1</sup> P. Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, op.cit., p. 287-8.

<sup>2</sup> P. Bourdieu, *Ce que parler veut dire*, op.cit. p. 121.

<sup>3</sup> D. Maingueneau, *L'analyse du discours*, Paris, Hachette, 1991, p. 205.

locutif qui produit de la sorte un *skeptron* de compétence intellectuelle. Les éthos ainsi construits par l'énonciateur sont à la fois fonction de la qualité de sa production discursive et de son statut institutionnel.

Aussi en imaginant qu'il existe une compatibilité sémiotique entre le discours-énoncé et le discours-rituel en raison de la signifiante des symboles étalés par le rituel, l'auditoire déduit-il sans mal que le sujet dont l'investiture a cours est fait pour occuper sa fonction nouvelle et qu'il en a le verbe.

- *La légitimité par filiation* : c'est celle qui échoit au président en cours d'investiture lorsque celui-ci s'inscrit dans une tradition historique et revendique d'incarner une digne continuité en référence à certains modèles passés. Elle est aussi relative à la pérennité du système ou de l'institution dont il constitue l'actuel maillon. Cassin résume ainsi ce processus complexe de légitimation du pouvoir que constitue le discours d'investiture : « *Onto-logie : le discours commémore l'être, il a pour tâche de le dire. Logologie : le discours fait être, l'être est un effet de dire* »<sup>1</sup>. Sauf que le discours est double ; il est à la fois celui du rituel et celui du nouveau président. Quant à l'être qui est effet du discours en même temps qu'il dit le discours, il est triple car il survit en la personne du sujet dont l'investiture a cours autant qu'en celle du mandataire collectif et en celle de l'institution (républicaine) dans son infaillible continuité.

### III- De l'autorité et de la légitimité

Les notions d'autorité et de légitimité sont intrinsèquement imbriquées. L'une découle nécessairement de l'autre parce que celle-ci est elle-même la résultante d'un positionnement social. Charaudeau explique au sujet de la légitimité que « *d'une façon générale, elle désigne l'état ou la qualité de qui est fondé à agir comme il agit* ».<sup>2</sup> Il en déduit que : « *la légitimité est bien le résultat d'une reconnaissance par d'autres, de ce qui donne pouvoir de faire ou de dire à quelqu'un au nom d'un statut (on est reconnu à travers une charge institutionnelle), au nom d'un savoir-faire (on est reconnu comme expert)* ».<sup>3</sup> En définissant ainsi la légitimité Charaudeau admet que celle-ci est conférée par une compétence de fait et de droit tout comme elle-même confère l'autorité à son détenteur. Parlant de loi :

---

<sup>1</sup> B. Cassin, *L'effet sophistique*, Paris, Gallimard, 1995, p.73.

<sup>2</sup> Patrick Charaudeau, *Le discours politique : Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert, 2005, p. 50.

<sup>3</sup> Ibid., op. cit. p. 52.



*« on ne confondra pas non plus légitimité et autorité. La première, comme on vient de le voir, est un droit acquis. L'autorité, en revanche, est intrinsèquement liée au processus de soumission de l'autre. Elle place le sujet dans une position qui lui permet d'obtenir des autres un comportement (faire faire) ou des conceptions (faire penser et faire dire) qu'ils n'auraient pas sans son intervention ».*<sup>1</sup>

Le discours d'investiture est en ce sens appel à la soumission de tous. Aucun élu ne faisant l'unanimité, l'accession à son statut nouveau que constitue l'investiture lui impose de ne pas s'adresser qu'à ses électeurs ou à ses admirateurs mais à l'ensemble de la population qu'il a pour devoir de soumettre à son autorité, y compris ses adversaires. C'est en conséquence un acte d'autorité que d'imposer sa légitimité à tous comme il en est de l'objet du discours d'investiture. Celui-ci élève au rang de fait l'autorité, or à en croire Perelman : *« un fait est ce qui s'impose à tous ; aucune autorité ne peut rien sur lui. C'est donc ébranler ce statut de fait, que de rendre quelque chose, qui devrait être indépendant de la personne, dépendant de la qualité de celui qui en témoigne ».*<sup>2</sup> Si le discours d'investiture élève au rang de fait l'autorité de son énonciateur, c'est parce qu'il pose que celle-ci n'est guère le fait de l'individu mais relève de la fonction, de la légitimité de son statut et auxquels il prête son corps. Le rituel, contigu au discours, témoigne aussi de l'inéluctabilité de cette autorité. Ainsi, il en est de l'autorité comme de la notion de souveraineté, principe inaliénable qui est sa propre justification du fait que son dépositaire incarne une puissance tutélaire dont l'autorité s'impose nécessairement à tous.

Par le jeu de l'autorité et de la légitimité dont il découle le discours d'investiture résulte d'une tentative d'instauration d'un consensus universel reconnu par toutes les diversités du bloc social, l'individu investi prend l'engagement d'être le porte-parole de tous. Ceci est l'une des symboliques élémentaires du discours d'investiture qui, en tant que discours d'autorité, peut être résumé à ce genre de sémantique réductrice quoique métonymique. Bourdieu en explique ici la cause : *« La spécificité du discours d'autorité (cours professoral, sermon, etc.) réside dans le fait qu'il ne suffit pas qu'il soit compris (il peut même en certains cas ne pas l'être sans perdre son pouvoir), et qu'il n'exerce son effet propre qu'à condition d'être reconnu*

---

<sup>1</sup> Ibid.

<sup>2</sup> Chaïm Perelman, Lucie Olbrechts-Tyteca, traité de l'argumentation, Bruxelles, Editions de l'université de Bruxelles, 2008, p. 420.

*comme tel* ». <sup>1</sup> Le discours d'investiture est donc le lieu de l'affirmation d'une autorité de fait qui implique d'être reconnue par tous du moment que le sujet locutif s'adresse à tous et y soumet ipso facto tous les membres du groupe en tant que sujets.

#### IV- Un discours entre histoire et historicité

Le discours d'investiture est le fruit d'une tension entre le passé et le temps présent. De ce fait, il résulte de la convocation de la mémoire collective autant que de la falsification de celle-ci. En évoquant des faits historiques poignants qui l'inscrivent dans la matérialité du quotidien, le discours d'investiture les travestit nécessairement car toute mémoire n'est riche que de sa faculté lacunaire. C'est la tendance à l'oubli des épisodes hostiles à la construction de l'identité collective qui fonde la pertinence de la mémoire. Renan rappelle ainsi que : « *l'essence d'une nation est que tous les individus aient beaucoup de choses en commun, et aussi que tous aient oublié bien des choses. Aucun citoyen français ne sait s'il est burgonde, alain, taïfale, wisigoth ; tout citoyen français doit avoir oublié la Saint-Barthélemy, les massacres du midi au XIIIème siècle.* » <sup>2</sup>

Le discours d'investiture est un discours de commémoration. Il fait appel à des événements ou des personnages passés par le biais de citations ou d'évocations symboliques censées ramener à la mémoire un objet consensuel, un sentiment unanime d'unité du corps social considéré. Discours chargé de mémoire, il fixe les normes de son inscription dans la mémoire collective. Ainsi, à la doctrine des deux corps du Roi qui assigne au souverain une identité éternelle, il faut adjoindre celle des deux discours de ce dernier. L'un étant la matérialité verbale de l'instant de l'investiture, l'autre, un mouvement abstrait, celui de la mémoire discursive continue où se trouvent représentés les discours de chaque souverain antérieur, du moins leur essence discursive. Ricœur exprime cet état de fait lorsqu'il déduit de la perte des origines de la transmission, la constitution de la mémoire historique. « *Adossé au récit des ancêtres, le lien de filiation vient se greffer sur l'immense arbre généalogique dont les racines se perdent dans le sol de l'histoire* ». <sup>3</sup> Puisque le discours d'investiture se réclame d'une filiation proprement discursive, il est convocation de l'histoire en même temps qu'il la

---

<sup>1</sup> P. Bourdieu, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982, p. 11

<sup>2</sup> Luc Benoit A La Guillaume, *Les discours d'investiture des présidents américains ou les paradoxes de l'éloge*, Paris, l'Harmattan, 2000, p. 198.

<sup>3</sup> Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil 2000, p. 515.

constitue. Deux phénomènes discursifs décrits par Courtine peuvent s'appliquer au discours d'investiture : la répétition et la commémoration. La première :

*« conduit à étudier la représentation, dans l'espace imaginaire où l'énonciation par un sujet inscrit la formulation dans l'intradiscours, que la formation discursive donne du processus qui la traverse : une formation discursive est, nous l'avons vu, un produit de l'histoire réelle ; elle est en même temps production d'une histoire fictive ».*<sup>1</sup>

Ce phénomène discursif étant propre à tout discours politique, c'est le second qui concernera plus spécifiquement le discours d'investiture. La commémoration : *« Dans les rituels verbaux de la commémoration, qui produisent une découpe du temps liant le processus de l'énonciation au domaine de mémoire dans une annulation imaginaire du processus historique dans sa durée et ses contradictions »*,<sup>2</sup> il semble utile d'inscrire le discours d'investiture car celui-ci commémore à la fois les discours d'investiture précédents de même que leurs auteurs.

Dans le discours d'investiture l'histoire (History)<sup>3</sup> cristallise le processus de ritualisation et l'énonciation devient formulation active des formulations ultérieures à l'occurrence considérée (discours d'investiture prononcé). De là découle le principe d'historicité qui veut que la réalisation ou l'actualisation du discours-rituel convoque l'histoire (History) comme sa justification. Mais si l'histoire (History) est un lieu méthodologique du discours d'investiture qui en garantit l'éthique, voire le sacré, les récits anecdotiques (story) qui peuvent le ponctuer en constituent le contrepied systématique car dénué de sacralité. Ainsi l'une (History) n'est rien d'autre que l'éloge de l'institution - référent sociodiscursif - dont elle assure la continuité tandis que l'autre (story) se résume à l'éloge de l'individu - référent thématique - qu'elle tend à conforter comme continuum de l'institution visée.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Courtine J-J. « Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours. A propos du discours communiste adressé aux Chrétiens », Langages 62, « Analyse du discours politique », Paris, Larousse, (pp. 9-128), p. 123.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> La distinction entre *history* et *story* est abordée par Benoit A La Guillaume dans son étude sur les discours d'investiture des présidents américains, op. cit., p. 198.

<sup>4</sup> A en croire Foucault :

*« (...) la description archéologique des discours se déploie dans la dimension d'une histoire générale (...); elle essaie de montrer comment l'autonomie du discours et sa spécificité ne lui donnent pas pour autant un statut de pure idéalité et de totale indépendance historique ; ce qu'elle veut mettre au jour, c'est ce niveau singulier où l'histoire peut donner lieu à des types définis de discours, qui ont eux-mêmes leur type propre d'historicité et qui*

Plus que tout autre genre de discours, le discours d'investiture est un épisode historique fédérateur. Il témoigne d'un moment particulièrement décisif dans l'évolution de toute société : l'institution d'un nouvel égo social qui revendique à la fois son histoire à construire et la continuité de l'histoire générale du groupe. Ce rapport dialectique entre singularité et généralité de l'histoire en discours est marqué dans le contexte de l'investiture par la célébration de l'éternité de la souveraineté en tant que valeur collective. Le discours d'investiture constitue alors un appel phatique à une communauté censée prendre part à l'écriture de son histoire ou plus exactement de son avenir<sup>1</sup>.

## V- La célébration des valeurs

L'énonciation d'un discours d'investiture est indissociable de la convocation des valeurs propres au groupe au sein duquel l'investiture s'actualise. Si le discours investissant est plus propice à la célébration des valeurs externes, c'est-à-dire portées sur l'auditoire, le discours investi développe davantage les valeurs éthiques du sujet qui le porte et en fait un discours auto-laudatif où l'épidictique tient pour objet l'énonciateur lui-même.

### V-1 Les valeurs externes : un discours fédérateur

Le genre épideictique est de tradition aristotélicienne « *celui du discours d'apparat distribuant l'éloge ou le blâme. Discours de célébration, il se tient en des lieux socio-institutionnels variés* ». <sup>2</sup> Le cadre du discours d'investiture ou le contexte dans lequel il se déploie est donc celui d'une institution. Il est de ce fait un discours empreint de solennité destiné à la célébration des valeurs communes à l'ensemble du groupe concerné.

*« Discours cérémoniel de louange ou de blâme, le discours épideictique s'oppose au discours délibératif (...). Moins ouvertement politique que le genre délibératif, le genre épideictique semble préférer la contemplation à l'action, le consensus à la polémique. En réalité comme le montre Barbara*

---

*sont en relation avec tout un ensemble d'historicités diverses.* » M. Foucault, *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des sciences humaines », 2008 (1969/ rééd. 1992), p. 215.

<sup>1</sup> Comme le remarque Benoit A La Guillaume, au cours d'une investiture présidentielle : « *les présidents ne se contentent pas d'engendrer des mythes et des fictions. Ils tiennent également des discours sur l'histoire et tentent parfois d'influer sur son cours en imposant des périodisations. Le rite d'investiture célèbre la régularité de la passation des pouvoirs et la stabilité du régime.* » Luc Benoit A La Guillaume, op. cit., p. 204.

<sup>2</sup> Patrick Charaudeau, Dominique Mainguenu, *dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, 2002 p. 286.

*Cassin, il utilise le moment opportun (kairos) de la cérémonie officielle à des fins politiques : Il s'agit de (re)construire le consensus et de mettre en valeur l'orateur en rappelant habilement, au moyen de lieux communs (topoi), les valeurs qui unissent la communauté ».<sup>1</sup>*

Le discours épideictique offre ainsi à l'orateur l'occasion de dire un panégyrique célébrant les vertus du sujet investi autant que celles du groupe social concerné. Il est donc célébration des valeurs communes et réaffirmation de l'identité collective. A en croire Perelman et Olbrecht. Tyteca :

*« les discours épideictiques ont pour but d'accroître l'intensité d'adhésion aux valeurs communes de l'auditoire et de l'orateur ; leur rôle est important car sans ces valeurs communes sur quoi pourraient s'appuyer les discours délibératifs et judiciaires ? Alors que ces derniers genres se servent des dispositions existant déjà dans l'auditoire, que les valeurs y sont des moyens permettant de déterminer une action, dans l'épideictique la communion autour des valeurs est une fin que l'on poursuit, indépendamment des circonstances précises dans lesquelles cette communion sera mise à l'épreuve ».<sup>2</sup>*

C'est bien l'objet du discours d'investiture que de rechercher un consensus autour de valeurs fondamentales à l'équilibre du groupe. Mais il n'est pas que le lieu de résurgence d'un état émotionnel antérieur. Le discours épideictique, dont celui de l'investiture, met en scène des valeurs nouvelles susceptibles de faire l'unanimité ou en restaure d'autres tombées en disqualification. Il y a donc effet délibératif, et partant, argumentatif au cœur de l'entreprise épideictique. Un tel constat pousse Barbara Cassin à affirmer que :

*« c'est à partir de là seulement qu'on peut comprendre en quoi l'éloge est, lui aussi, un genre politique et comment il peut nous aider à instruire le paradoxe du consensus. (...). Il ne s'agit pas simplement avec l'éloge (...) de renforcer, propager, réinjecter les valeurs admises, il s'agit non moins je crois, de les modifier et d'en créer de nouvelles ».<sup>3</sup>*

---

<sup>1</sup> L.B. A la Guillaume, p. 8.

<sup>2</sup> Chaïm Perelman, Lucie Olbrechts-Tyteca, *Traité de l'argumentation*, op. cit. p. 69.

<sup>3</sup> B. Cassin, *L'effet sophistique*, Paris, Gallimard, 1995, pp. 201-202.

## V-2 Les valeurs internes : un discours éthotique

A en croire Meyer, les principales théories linguistiques ont pour fondement la relation entre les coénonciateurs (le locuteur et l'interlocuteur) avec pour épiceutre l'énoncé :

<b>Modèle</b>	<b>Moi</b>	<b>Discours</b>	<b>L'autre</b>
<b>Aristote</b>	ethos	logos	pathos
<b>Bühler</b>	expression	dénotation	persuasion ou émotion
<b>Jakobson</b>	émetteur	message	récepteur
<b>Austin</b>	locutionnaire	illocutionnaire	Perlocutionnaire <sup>1</sup>

Cette ossature triaxiale propre à toutes les théories de la communication est utile à l'étude de l'éthos. Charaudeau estime ainsi dans le même ordre d'idée que :

*« Toute construction d'éthos se fait dans un rapport triangulaire entre soi, l'autre et un tiers absent porteur d'une image idéale de référence : le soi cherche à endosser cette image idéale, l'autre se laisse emporter par un mouvement d'adhésion à la personne qui s'adresse à lui par l'intermédiaire de cette même image idéale de référence. »<sup>2</sup>*

Cette relation *triangulaire* présente l'avantage de considérer le « Moi » comme point de départ de l'entreprise de communication. De ce fait, en tant qu'initiateur de l'acte de communication, le sujet locutif est un acteur majeur dans l'orientation sémantique que devra considérer l'interlocuteur dans l'interprétation ou le décodage du message transmis. Ainsi tout énoncé est-il le fruit de l'implication personnelle du locuteur dans sa matérialisation. Cette implication laisse non seulement des traces dans l'énoncé mais aussi dans l'attitude verbale ou gestuelle du récepteur. Dans le cadre du discours d'investiture en tant que discours

---

<sup>1</sup> Meyer M., *Questions de rhétorique*. Paris. Librairie générale française, le Livre de poche, coll. Biblio, Essais, 1993, p. 23.

<sup>2</sup> P. Charaudeau, *Le discours politique les masques du pouvoir*, op. cit. p. 105.

essentiellement politique, l'implication du locuteur est primordiale parce que celui-ci négocie littéralement l'acceptation de la part de l'auditoire d'une image de lui qui soit adéquate à son entreprise de séduction, d'où la prééminence de la question de l'éthos dans un tel type de discours.

S'il est l'occasion par excellence du rappel des valeurs communes qui cimentent le groupe et en raffermissent l'identité collective, le discours d'investiture est aussi le lieu de la célébration des valeurs d'un individu. Le sujet investi possède en effet des caractères propres qui font l'objet d'un éloge de la part de tous. L'auditoire, en premier, reconnaît à ce dernier certains traits de caractère que le locuteur pourra par la suite confirmer ou infirmer dans un discours donné. Cette reconnaissance, pour l'auditoire, se manifeste par des applaudissements mêlés de cris de joies et fait référence à une image du sujet qui est antérieure à l'investiture. Ce type d'éthos est dit préalable ou prédiscursif parce qu'il précède le discours en question. C'est l'image que l'auditoire se construit du sujet locuteur avant son discours du fait de sa condition sociale, de son statut institutionnel, de la doxa ou des stéréotypes socio-idéologiques liés à sa personne et en tant que membre d'un groupe spécifique.

Mais ce culte de l'individu est aussi une autocélibration et le discours offre des traces analysables de la construction d'une image de soi que réalise le sujet locuteur. Cette image de soi correspond à des caractères ou attitudes supposées et implicites que le locuteur laisse sous-entendre comme représentatifs de son identité. Il s'agit alors de l'éthos discursif dit tel parce qu'il se déploie dans et à travers le discours. Ducrot souligne ainsi :

*« Un des secrets de la persuasion telle qu'elle est analysée depuis Aristote est, pour l'orateur, de donner de lui-même une image favorable, image qui séduira l'auditeur et captera sa bienveillance. Cette image de l'orateur, désignée comme ethos ou « caractère », est encore appelée quelquefois - l'expression est bizarre mais significative - « mœurs oratoires ». Il faut entendre par là les mœurs que l'orateur s'attribue à lui-même par la façon dont il exerce son activité oratoire. Il ne s'agit pas des affirmations flatteuses qu'il peut faire sur sa propre personne dans le contenu de son discours, affirmations qui risquent au contraire de heurter l'auditeur, mais de l'apparence que lui confèrent le débit, l'intonation, chaleureuse ou sévère, le choix des mots, des arguments (le fait de choisir ou*

*de négliger tel argument peut apparaître comme symptomatique de telle qualité ou de tel défaut moral). [...] »<sup>1</sup>*

Ces deux acceptions de l'éthos font l'objet d'une coalition chez Charaudeau qui conçoit l'éthos comme la résultante à la fois d'un préconstruit d'ordre social et d'une construction discursive spontanée. Autrement dit autant l'image du sujet locutif relève des représentations, a priori, à son propos que l'auditoire se projette, autant celle-ci est le fait de son énonciation. Cette approche totalisante lui permet donc d'affirmer :

*« Notre position est que pour traiter l'éthos il faut tenir compte de ces deux aspects. En effet, l'éthos, en tant qu'image qui s'attache à celui qui parle, n'est pas une propriété exclusive de celui-ci ; il n'est jamais que l'image dont l'affuble l'interlocuteur à partir de ce qu'il dit. L'éthos est affaire de croisement de regards : regard de l'autre sur celui qui parle, regard de celui qui parle sur la façon dont il pense que l'autre le voit. Or, cet autre, pour construire l'image du sujet parlant, s'appuie à la fois sur des données préexistantes au discours - ce qu'il sait a priori du locuteur - et sur celles apportées par l'acte de langage lui-même. »<sup>2</sup>*

Les conditions de la construction de l'image de l'orateur résident donc dans la perception doxique préexistante au discours et simultanément dans l'acte de langage en tant que composante subjective élémentaire de celui-ci. L'on peut alors conclure, toujours avec Charaudeau :

*« Donc, le sujet apparait au regard de l'autre dans une identité psychologique et sociale qui lui est attribuée, et en même temps se montre à travers l'identité discursive qu'il se construit. Le sens que véhiculent nos paroles dépend à la fois de ce que nous sommes et de ce que nous disons. L'éthos est le résultat de cette double identité, mais qui finit par se fondre en une seule. En effet, qui peut croire que lorsque des individus parlent, on ne prend pas ce qu'ils disent pour ce qu'ils sont ? »<sup>3</sup>*

---

<sup>1</sup> Oswald Ducrot, *Le Dire et le Dit*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1984, pp. 200-201.

<sup>2</sup> P. Charaudeau, *Le discours politique les masques du pouvoir*, op. cit. p. 88

<sup>3</sup> Ibid. p. 89



A la suite de cette vision globalisante de l'éthos, Charaudeau distingue les différents *éthos* qui sont constitutifs du discours politique et typiques de son énonciation. Ce sont les *éthos* de crédibilité et les *éthos* d'identification. Ceux-ci transparaissent dans le discours d'investiture en tant qu'il est ontologiquement politique vu qu'il y est question de la transmission du pouvoir par le mécanisme duquel toute société tend à se construire.

#### VI- L'optatif implicite

En tant que discours épideictique, le discours d'investiture est aussi un macro-acte d'expression optative. Le rappel des valeurs communes est réalisé dans l'optique de fournir aux membres du groupe l'occasion de formuler un souhait : celui de la réussite du mandat du sujet investi et du rapprochement le plus effectif de l'idéalité sociale dont ce dernier sera désormais le garant. Ce n'est toutefois pas le seul auditoire qui est concerné par cet élan d'espérance, le sujet locuteur lui-même y souscrit en énonçant les normes, valeurs et horizons d'attente qui constitueront les augures de sa mission ou de celle de l'individu qu'il investit dans le cas du discours investissant :

*« La modalité optative est peut-être celle qui se prête le mieux à l'expression des normes. L'action du souhait, par exemple « puisse-t-il réussir », est du même ordre que celle du discours épideictique ; le souhait exprime une approbation et indirectement une norme ; par là, il se rapproche de l'impératif exprimant une prière, une supplication ».<sup>1</sup>*

#### VII- Le choix du superlatif

Le discours épideictique tout comme il en va du discours d'investiture est une célébration du choix, aussi bien du choix des hommes que celui des idées donc des valeurs. Il se traduit par l'approbation du choix porté sur sa personne par le sujet investi ou du choix manifesté à l'endroit du sujet investi par le sujet investissant. Ce choix est ensuite justifié par la construction éthotique. Celle-ci peut être directe ou indirecte. Elle est directe dans le cadre d'une autocélebration et indirecte par la mise en scène d'un jeu de miroir entre les sujets investi et investissant, chacun s'appliquant au mieux à dresser un panégyrique de l'autre. Mais

---

<sup>1</sup> Chaïm Perelman, Lucie Olbrechts-Tyteca, *Traité de l'argumentation*, op. cit. p. 215.

le discours épideictique a ceci de particulier qu'il constitue dans son ossature d'ensemble une structure comparative in absentia :

*« L'idée même de choix, de bon choix, implique toujours comparaison. Néanmoins les expressions relatives au choix montrent bien le va-et-vient entre le domaine du comparatif et celui de l'absolu. « Nous avons fait un bon choix » signifie souvent le contentement, la volonté de ne pas comparer. L'idée que quelque chose est bon, surtout si ce quelque chose existe, et que joue l'inertie, s'exprime volontiers par l'idée que c'est le meilleur, que l'on ne pouvait trouver mieux, c'est-à-dire un superlatif. Une justification implicite serait que l'objet parait susceptible de soutenir maintes comparaisons ».*<sup>1</sup>

Ainsi l'investiture d'un homme mandaté par une hiérarchie légitime ou par le peuple est le rappel et la confirmation que celui-ci est comparativement à tous, celui qui constitue le mieux l'adéquation entre l'être et la charge à laquelle il est affecté. Le discours d'investiture est bien le lieu des connivences entre le contentement, le satisfécit et les valeurs motivant l'éloge de quiconque constituerait le choix, le bon, le choix exempt de toute remise en cause et dont nul ne saurait soutenir la comparaison. Parce qu'il invoque à la fois les valeurs communes qu'il redynamise et le vœu que le sujet de l'investiture soit le meilleur choix possible dans l'exercice de ses attributions nouvelles, le discours épideictique que représente le discours d'investiture est célébration de sa propre énonciation dans un élan narcissique et une conjonction d'ordre métonymique. Cassin rappelle à cet effet que *« tout éloge est en même temps un éloge du logos et des pouvoirs de la rhétorique, c'est-à-dire finalement un éloge de l'éloge »*.<sup>2</sup>

## CONCLUSION

Au rang des discours politiques de premier plan, le discours d'investiture est un discours fondateur. A ce titre, il est constituant des orientations idéologiques qui fondent une société ou un groupe, ou encore redessinent les fondements de l'ensemble désigné. En instituant les relations de subordination d'une communauté envers un porte-parole dont l'avènement donne lieu à des célébrations rituelles et populaires, le discours d'investiture instaure aussi une

---

<sup>1</sup>Ibid., op. cit. p. 333.

<sup>2</sup>B. Cassin, *L'effet sophistique*, Paris, Gallimard, 1995, 206.

relation d'interdépendance entre les entités désignées. Cette interdépendance est constitutive de l'identité collective dont le discours d'investiture est l'un des lieux d'expression les plus achevés. En effet, plus qu'un simple hommage à un individu dont les sujets fêtent l'accession au pouvoir, le discours d'investiture est la célébration d'un système politique et d'une conception collective de ce qui doit constituer l'idéal social envisagé par tous. Dans une telle optique, le sujet investi se présente et est présenté par l'autorité chargée de l'investir comme l'émanation d'un vœu commun à tous les membres du groupe au sein duquel l'investiture se déploie. Cette faculté à instaurer un ordre politique, donc à fonder de nouveau une société tendue vers un idéal de société est fédératrice. Toutefois un paradoxe constitutif du discours d'investiture est justement l'inadéquation entre son ambition fédératrice et la lutte pour l'appropriation des *signes-pouvoirs* dont le discours d'investiture est la première occurrence. Il serait alors opportun d'envisager une approche du discours d'investiture dans une perspective de manipulation des masses si tant est que telle est là une constituante congénitale du discours politique au sens générique.

## BIBLIOGRAPHIE

- A La Guillaume Luc Benoit, *Les discours d'investiture des présidents américains ou les paradoxes de l'éloge*, Paris, l'Harmattan, 2000.
- Arendt Hannah, *Between Past and Future*, Londres, Faber and Faber, 1961, trad. franç., *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, 1972.
- BakhtineMikhail, *Le Marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Minuit, 1977
- Bourdieu Pierre, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997.
- Bourdieu Pierre, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982.
- Cassin Barbara, *L'effet sophistique*, Paris, Gallimard, 1995.
- Chaïm Perelman, Lucie olbrechts-Tyteca, *Traité de l'argumentation*, Bruxelles, Editions de l'université de Bruxelles, 2008.
- Charaudeau Patrick, *Le discours politique : Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert, 2005.
- Kantorowicz, *Mourir pour la patrie et autres textes*, paris, PUF, 1984.
- Longin, *Du sublime*, Paris, Edition de Francis Goyet, Le Livre de poche, 1995.
- Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil 2000.
- Rinn Michael (sous la dir.), *Emotions et discours, l'usage des passions dans la langue*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.